Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20261105-D202611102MODIF-DE

PROCES VERBAL
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre d'absents : 2
Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT.

Présents	M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. DOUAGLIN Émile, Mme LE ROY Delphine, Mme BOURION Juliette, M. BATTAIS Régis, M. HOCHART Arnaud, Mme DELALANDE Sabrina, M. PITOIS Ludovic, Mme GRATIEN Camille, Mme SENECHAL Marie,
Absent	M. LEULIETTE Arnaud, M. GESLIN Damien,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	27/10/2026

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2026 11 102MOD La Banque Postale - Réalisation d'un emprunt de 300 000 Euros sur le budget principal n°15000

Nous, Maire de Saint-Ouen-des-Alleux (Ille-et-Vilaine) ;

Vu le code général des Collectivités Territoriales – notamment en son article L2122-22 ;

Vu la délibération de l'Assemblée délibérante en date du 14/04/2026 relative aux délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, modifiée par délibération du 23/07/2026, reçue en Préfecture le 24/07/2026 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances réunit le 15/10/2026 ;

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000,00 EUR.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2026-17 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Pour : 8 voix **(**Jean-Louis QUILLIOT , Laurence GOBÉ, Philippe RAIPIN-PARVEDY, Stéphanie BRIAND, Juliette BOURION, Arnaud HOCHART, Sabrina DELALANDE, Marie SENECHAL)

Contre : 4 voix *(Émile DOUAGLIN, Delphine LE ROY, Régis BATTAIS, Ludovic PITOIS)*

Abstention : 1 voix (*Camille GRATIEN)*

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 300 000,00EUR
Durée du contrat de prêt : 20ans

Objet du contrat de prêt : financer l'opération de restauration de l'église (tranche ferme) 2026.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20261105-D202611102MODIF-DE

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2047

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	: 300 000,00EUR
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 06/01/2027 , en une fois avec versement automatique à cette date de demande.
Taux d'intérêt annuel	: taux fixe de 4,59%
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et intérêts	: périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	: constant
Remboursement anticipé	: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement	: 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Formalité de publicité effectuées le 16/11/2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME, A Saint-Ouen-des-Alleux, Le 16/11/2026

Le Maire, Jean-Louis QUILLIOT



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.